

Précis de liturgie-Jeudi Saint

Précis de Liturgie sacrée par Mgr G. Kieffer
Professeur au Séminaire de Luxembourg, 1937

- Généralités sur le triduum
- Le Jeudi saint
 - remarques générales
 - sans ministres sacrés
 - avec diacre et sous-diacre
 - à la cathédrale

§ 90. Généralités sur les trois derniers jours de la semaine sainte

1. Les fonctions des trois derniers jours de la semaine sainte peuvent être célébrées cum ritu solemni, c'est-à-dire avec ministres sacrés et autres ministres inférieurs nécessaires, non seulement dans les églises paroissiales, mais aussi dans les églises annexes et les chapelles de communautés [1]. Dans les églises paroissiales qui n'ont pas le nombre voulu de ministres sacrés ou inférieurs, on doit suivre le Memoriale rituum de Benoît XIII [2]. Dans les autres églises, pour suivre ce cérémonial abrégé, il faut une permission spéciale du pape [3]. On peut aussi, dans ces églises, omettre les fonctions et la messe du Samedi saint (mais non celles des deux autres jours) [4]. En tout autre cas, les fonctions du triduum sacré sont inséparables l'une de l'autre. Toutefois l'évêque peut permettre que dans les églises qui célèbrent ou doivent célébrer les fonctions liturgiques, mais ne le peuvent faute du clergé nécessaire, l'on dise le Jeudi saint une messe basse ou chantée à laquelle est consacrée une seule hostie, c'est-à-dire sans exposition de la sainte Réserve au reposoir après la messe [5]. Le supérieur d'une maison de religieux peut aussi célébrer une messe basse le Jeudi saint dans la chapelle de la maison ou dans l'église, à

condition que les portes soient fermées, pour distribuer la sainte Communion [6]. En tout autre cas, les messes privées sont interdites pendant ces trois jours [7]. Les prêtres qui, par une permission spéciale, peuvent célébrer une messe privée le Samedi saint commencent par le psaume Judica, sans introït [8].

2. Depuis le début de l'adoration de la croix le Vendredi saint jusqu'à none du Samedi saint, c'est-à-dire jusqu'avant la bénédiction du feu nouveau, tous sans exception (y compris célébrant, évêque et chanoines) doivent faire la gèneuflexion devant le crucifix du maître-autel pendant l'office divin, c'est-à-dire pendant la messe des présanctifiés du Vendredi saint et pendant l'office du chœur [9]. Pendant ce temps, toutes les révérences du chœur s'omettent. La coutume de retirer l'eau bénite des bénitiers de l'église pendant le triduum sacré est à conserver [10].

3. À l'office, on fait comme d'ordinaire le signe de la croix à Deus in adiutorium, au début de chaque heure.

Pour l'office solennel, c'est-à-dire pour le chant des matines au coucher du soleil [11], on allume six cierges sur l'autel et quinze cierges de cire jaune sur le triangle installé au côté de l'épître (là où se chante l'épître) [12]. Après chacun des psaumes des trois nocturnes et des laudes (9 + 5) on éteint successivement un cierge en commençant par le plus bas du côté de l'évangile et en continuant par le cierge correspondant du côté de l'épître pour revenir ensuite au côté de l'évangile et ainsi de suite, de telle sorte qu'à la fin seul le cierge du sommet demeure allumé. À partir du septième verset du Benedictus (Ut sine timore), l'acolyte éteint à chaque verset un des six cierges de l'autel en commençant par le cierge extérieur du côté de l'évangile et en continuant par le cierge correspondant du côté de l'épître pour revenir ensuite au côté de l'évangile et ainsi de suite. Quand, pendant l'antienne qui suit le Benedictus, l'officiant se rend à l'autel pour y réciter à genoux en alternant avec le chœur Christus factus est et le Miserere, l'acolyte prend le cierge restant allumé au sommet du triangle, puis le tient élevé au côté de l'épître et va ensuite le cacher

derrière l'autel aux mots *Christus factus est*, etc. [13]. Après l'oraison *Respice quaesumus*, que l'officiant récite à genoux, *capite aliquantulum inclinato*, on donne un bref signal avec la crécelle, tandis que l'acolyte rapporte le cierge allumé et le replace sur le triangle. Ensuite on retourne à la sacristie. Le cierge n'est éteint qu'après l'office par le sacristain.

Notes 1 Cf. C. R., n. 2 C. R., n. 2616 ad l.
2133 ad 7.

3 C. R., n. 3390. Pour les fonctions de la Purification, du mercredi des Cendres et du dimanche des Rameaux, on peut suivre le Mem. Rit. sans permission spéciale. Cf. C. R., n. 4397 ad 4.

4 C. R., n. 4049 ad 5 C. R., n. 3842 ad 2 ; n. 2616 ad 1.
l.

6 C. R., n. 2799 ad 7 C. R., n. 3842 ad 1 ; n. 2489.
2 ; n. 4049 ad 2.

8 C. R., n. 2616 ad 9 C. R., n. 3049 ad 5 ; n. 3059 ad 4 ;
2. Eph. Lit., 1932, 507.

10 C. R., n. 2682 ad 11 Caer. Episc., II, 22, 17.
54.

12 Loc. cit., 4. 13 Loc. cit., 12.

§ 91. Le Jeudi saint

I. Remarques générales

1. Ce jour-là, seul le curé célèbre la messe, tandis que tous les autres clercs communient. Cette messe unique est une messe

chantée et se dit en blanc. Le crucifix de l'autel est couvert d'un voile blanc (sur le voile violet) ; la croix de procession demeure couverte d'un voile violet [14]. Comme la messe est solennelle, le maître-autel n'est pas entièrement dépourvu de parures ; mais l'autel du reposoir est orné d'une décoration aussi riche que possible de cierges, fleurs et tentures blanches. Pour l'exposition, on prépare un second calice aussi précieux que possible.

N. B. L'autel ou la chapelle du reposoir se nomme sépulcre et rappelle autant la mise du Seigneur au tombeau que l'institution du Saint Sacrement [15]. Même quand le Saint Sacrement est placé dans le tabernacle clos d'une chapelle, comme le supposent les rubriques [16], il est entouré des mêmes honneurs qu'à l'exposition solennelle : devant lui brûlent donc plusieurs cierges de cire [17] ; il est désirable qu'il y ait aussi d'autres cierges plus petits. On doit veiller à ce qu'il y ait constamment des adorateurs devant le Saint Sacrement ; au lieu de la genuflection simple, on fait la genuflection à deux genoux, etc. Quand le Saint Sacrement ne peut pas être enfermé dans le tabernacle du sépulcre, en admettant que l'adoration ne se poursuive pas pendant la nuit, le soir, on le replace dans le tabernacle habituel. Le lendemain matin, on allume les cierges du reposoir, on y replace le Saint Sacrement et l'adoration recommence.

2. À la grand'messe, on omet le psaume Judica ; pendant toute la durée de la récitation du Gloria, la sonnette se fait entendre ; pendant toute la durée du chant du Gloria, on sonne les cloches. Ensuite l'orgue [18] et les cloches se taisent et l'on ne se sert plus que d'une crécelle de bois jusqu'au Gloria du Samedi saint. On ne donne pas le baiser de paix, bien que les trois oraisons qui suivent l'Agnus Dei se récitent comme à l'ordinaire. À la messe avec ministres, le sous-diacre ne porte pas le voile huméral. Le texte du canon subit une modification. Après la communion sous l'espèce du vin, on continue la

messe comme devant le Saint Sacrement exposé : en particulier, le prêtre ne trace pas au dernier évangile le signe de croix sur l'autel, mais sur le canon ou sur le livre [19]. Après la messe, on porte le Saint Sacrement au reposoir en chantant le *Pange lingua*. À la grand'messe avec ministres, le diacre debout remet le Saint Sacrement au prêtre qui s'est agenouillé sur le degré inférieur de l'autel [20] et s'est incliné pour adorer. À l'autel du reposoir, le diacre se met d'abord à genoux *in plano*, incline la tête et reçoit le Saint Sacrement des mains du célébrant demeuré debout ; ensuite ce dernier fait la gèneuflexion *in plano* et se met à genoux sur le degré inférieur [21]. On procède de même pour présenter ou recevoir le Saint Sacrement le Vendredi saint. Après avoir porté le Saint Sacrement au reposoir ou après les vêpres, quand on les récite [22], le prêtre, vêtu de l'aube et de l'étole violette [23] et accompagné du diacre en étole transversale violette, du sous-diacre et de plusieurs acolytes ou seulement de deux servants [24], procède au dépouillement des autels. Les fleurs, les canons d'autel, les nappes, etc., sont enlevés, ainsi que le voile blanc de la croix ; seuls demeurent le crucifix et les cierges. Après le maître-autel, on dépouille de la même façon les autres autels. Pendant ce temps, le prêtre récite le psaume XXI et son antienne en alternant avec les servants ou encore laisse les chantres réciter le psaume quand il a entonné l'antienne au pied de l'autel. Quand le psaume est terminé et quand l'antienne a été répétée [25], il retourne à la sacristie avec les servants.

Notes 14 C. R., n. 2524 ad 15 C. R., n. 2873 ad 2 ; n. 3939.

4.

16 Caer. Episc., II, 17 Mem. Rit., tit. IV, § 4, n. 9.

23, 1.

18 C. R., n. 3535 ad 19 Mem. Rit., tit. IV, § 1, n. 21.

7.

20 D'après Kunz, IV, 297, et d'autres, il monte le dernier degré et s'agenouille au bord de la plate-forme.

21 Caer. Episc., II, 23, 12 ; 25, 32 ; 26, 16 ; C. R., n. 4198, XIII et XIV.

22 C. R., n. 2959 ad 23 Croisée sur la poitrine.
3.

24 Mem. Rit., tit. 25 Ibid.. tit. IV, § 4, n. 6.
IV, § 4, n. 1.

II. Le cérémonial de la grand'messe sans ministres

Avant la grand'messe [26], le prêtre place sur l'autel un second calice avec ses accessoires. Après la consécration, il dépose la seconde Hostie consacrée dans ce calice, couvre celui-ci de la pale (sans purificateur), de la patène retournée et du voile blanc. Ensuite il procède à la purification et à l'ablution comme d'ordinaire.

N. B. Si l'on ne dispose que d'un calice, le prêtre place la Sainte Hostie dans celui-ci après la purification et purifie ses doigts dans un vase à ablutions ordinaire.

Après le dernier évangile, le célébrant quitte la chasuble et le manipule et revêt une chape blanche. Ensuite il encense le Saint Sacrement, prend le voile huméral, monte à l'autel et enveloppe par mesure de prudence le calice avec le pan de soie blanche [27], puis il le porte à l'autel du reposoir pendant que le chœur chante le Pange lingua. Devant lui marchent les acolytes, le porte-croix et le thuriféraire. Quand il a déposé le Saint Sacrement sur l'autel et quitté le voile huméral, il impose l'encens et encense le Saint Sacrement à Genitori, puis il monte à l'autel et place le calice sur le trône ou, selon la coutume, dans le tabernacle. Ensuite il s'agenouille sur le degré inférieur et adore pendant un instant le Saint Sacrement ; il fait

alors la g nuflexion   deux genoux et va chercher le ciboire contenant les Hosties consacr es pour l'apporter  galement   l'autel du reposoir et le placer derri re le calice [28].

Notes 26 D'apr s la pr face du Mem. Rit., on peut c l brer aujourd'hui et les deux jours suivants la messe et l'office sans chant. Toutefois, les fonctions peuvent et doivent, l  o  on a la possibilit  de le faire,  tre ex cut es autant que possible conform ment au missel.

27 Mem. Rit., tit. IV,   2, n. 5.

28 Quand il n'y a pas de lieu convenable en dehors de l' glise (chapelle, sacristie ou m me chambre du presbyt re). Mem. Rit., tit. IV, c. 1,   3, n. 4. C. Sacr., 26 mars 1929.

III. Le c r monial de la grand'messe avec ministres

Ce c r monial est d crit en d tail dans le missel. Le diacre et le sous-diacre changent de place entre eux, comme   la messe de Requiem, aussit t apr s l'Agnus Dei. Apr s avoir pris le Pr cieux Sang, le c l brant d pose dans le second calice l'Hostie qu'il n'a pas consomm e ; le diacre couvre le calice de la pale, de la pat ne et du voile et le place au milieu de l'autel.

Apr s le dernier  vangile, quand le c l brant a rev tu la chape blanche et encens  le Saint Sacrement, le diacre lui remet le calice couvert du voile ; le diacre le re oit de nouveau   l'autel du reposoir et le place aussit t sur le tr ne. En t te de la procession se rendant au reposoir, la croix envelopp e d'un voile violet est port e par un clerc en surplis, quand il n'y a pas de sous-diacre disponible.

IV. Le cérémonial de la grand'messe pontificale

1. Au bas du chœur [29], sont disposés sur une table garnie de blanc le pupitre avec le pontifical et un petit vase avec une cuiller pour faire le mélange du baume et de l'huile d'olive. En arrière de la table, il y a cinq sièges ; en avant, du côté droit, se trouve le siège de l'archidiaque (prêtre assistant). À la sacristie, sont préparés, outre l'ampoule contenant le baume, trois vases remplis d'huile d'olive, parmi lesquels le premier, destiné au saint chrême, est enveloppé d'un voile blanc, tandis que les deux autres sont recouverts d'un voile violet. Là aussi se trouvent deux serviettes blanches pour les diacres qui ont à porter l'urne contenant le saint chrême et l'urne contenant l'huile des catéchumènes.

2. Les ministres qui assistent l'évêque au chœur sont : un prêtre assistant, deux diacres d'honneur, deux ministres de la messe, un cérémoniaire, un sous-cérémoniaire, deux acolytes, un porte-livre, un porte-bougeoir (qui se tient auprès du livre aussi bien pendant la messe que pendant la bénédiction), un porte-grémial, un porte-crosse et un porte-mitre, deux thuriféraires, dont l'un ne remplit un rôle qu'aux processions, et quatre céroféraires. Dans les stalles, il y a douze prêtres en ornements ; au bas du chœur se tiennent à genoux sept diacres et sept sous-diacres (quand on dispose de ce nombre) en ornements.

3. À la grand'messe, on observe avant tout les règles générales exposées plus haut : pas de baiser de paix ; le sous-diacre ne porte pas le voile huméral, etc.

4. Après la consécration, quand l'évêque est arrivé aux mots *Per quem omnia*, il fait la gémflexion et purifie ses doigts avec

du vin dans un calice apporté par le cérémoniaire. Il prendra plus tard cette ablution après la communion. Après une nouvelle genuflexion, il descend sur le degré supérieur au-dessous du palier [30], reçoit la mitre et la crosse [31] et se rend avec ses assistants à la table installée dans le chœur. Le diacre et le sous-diacre prennent place de chaque côté de l'évêque pour l'assister pendant la bénédiction des saintes huiles [32]. L'archidiacre chante alors : *Oleum infirmorum* ; le sous-cérémoniaire conduit, après une genuflexion à deux genoux commune, le sous-diacre désigné à cet effet, accompagné de deux acolytes (sans cierges), au lieu où sont préparées les huiles à consacrer. Le sous-diacre prend l'urne contenant l'huile des infirmes et la porte au chœur en la tenant sur le bras gauche. De nouveau, tous font ensemble la genuflexion à deux genoux, puis le sous-diacre remet l'urne au prêtre assistant en disant : *Oleum infirmorum*. Celui-ci la pose sur la table devant l'évêque en répétant les mêmes mots. L'évêque consacre alors l'huile des infirmes en récitant deux oraisons, l'une mitre en tête, l'autre sans la mitre. Puis, après s'être lavé les mains, il retourne au pied de l'autel, quitte la mitre et la crosse, fait la genuflexion et monte à l'autel pour continuer la messe. Aussitôt après sa consécration, l'huile des infirmes est reportée à la sacristie de la même manière qu'elle avait été apportée.

5. Après avoir pris le Précieux Sang, l'évêque dépose l'Hostie qu'il n'a pas consommée dans le second calice que lui présente le cérémoniaire. Le diacre couvre celui-ci de la pale, de la patène retournée et du voile, et chante le Confiteor, après lequel l'évêque distribue la sainte Communion à tous les clercs présents. Les deux acolytes tiennent la nappe de communion ; on remplace momentanément le porte-crosse et le porte-mitre ; après avoir communié, les cinq porte-attributs se mettent à genoux de chaque côté de l'autel. Les communiantes observent les règles exposées ailleurs, c'est-à-dire qu'ils font la

généflexion quatre par quatre devant l'autel et baisent l'anneau de l'évêque avant de recevoir la sainte Hostie. Les prêtres qui ne sont pas en chasuble portent l'étole blanche. Les ministres sacrés communient les premiers [33], comme c'est le cas à toute messe solennelle, où l'on distribue d'abord la Communion aux ministres, même avant les dignitaires.

6. Après la distribution de la sainte Communion, l'évêque prend la purification et l'ablution (y compris celle du second calice qui a servi avant la consécration de l'huile des infirmes) et l'on emporte les deux calices : le premier est porté à la crédence comme d'ordinaire par le sous-diacre, le second est enlevé par le cérémoniaire. Ensuite l'évêque se lave les mains, sans mitre [34], fait la généflexion devant le Saint Sacrement, descend sur le degré supérieur, où il reçoit la mitre et la crosse, et se rend avec les assistants à la table de consécration. L'archidiacre chante, debout devant l'évêque : *Oleum ad sanctum Chrisma - Oleum Catechumenorum*, puis l'évêque impose l'encens. Le sous-diacre s'avance alors portant la croix couverte d'un voile violet entre les deux acolytes avec leurs cierges allumés ; tous les clercs présents au chœur, à l'exception de l'évêque et de ses assistants, font la généflexion ensemble et quittent le chœur pour suivre le porte-croix en procession. Seul le porte-croix ne fait pas la généflexion.

En tête marchent le sous-cérémoniaire et le thuriféraire ; viennent ensuite le sous-diacre entre les acolytes, puis les séminaristes, le sous-diacre portant (sur le bras gauche) l'ampoule de baume, les deux diacres avec les deux urnes (celui qui porte l'urne du saint chrême à droite) et à leur suite les sous-diacres, les diacres et les prêtres en ornements. Les deux diacres mentionnés ont sur l'épaule droite un linge blanc avec lequel ils tiennent enveloppée la partie inférieure de l'urne. Pendant le trajet on chante *O Redemptor*, etc.

Dès l'arrivée au chœur, chacun reprend sa place ; le

thuriféraire, le porte-croix et les acolytes se rangent devant la crédence du côté de l'épître. L'archidiacre reçoit l'ampoule de baume et la dépose devant l'évêque. Celui-ci quitte la mitre et bénit le baume en récitant deux oraisons. Puis il reçoit de nouveau la mitre, mélange dans le petit vase préparé sur la table le baume avec un peu d'huile d'olive que le chapelain épiscopal (qui a aussi pour fonction d'ouvrir et de fermer les urnes) a puisée dans l'urne du saint chrême et bénit le mélange. Ensuite l'évêque, assis et mitre en tête, souffle trois fois sur l'huile destinée à devenir le saint chrême. Les douze prêtres présents font de même ; pour cela ils se présentent l'un après l'autre, après avoir fait la gémuflexion devant l'autel, et saluent l'évêque avant et après. Suivent une oraison (chantée avec la mitre) et une préface (sans la mitre) ; puis on retire le linge huméral de l'urne (mais on laisse le voile blanc) et l'évêque chante trois fois en s'inclinant et en élevant le ton chaque fois : Ave, Sanctum Chrisma ; après quoi, il baise le bord de l'urne. Les douze prêtres en font autant en fléchissant le genou à chaque Ave.

Lorsque tous ont ainsi vénéré le saint chrême, l'archidiacre prend l'autre urne, enveloppée d'un voile violet (sans le linge huméral), dans les mains du second diacre et la dépose devant l'évêque. L'évêque et les prêtres soufflent encore trois fois en forme de croix sur l'urne ; suivent deux prières de consécration, la première prononcée avec la mitre, la seconde sans mitre ; après quoi, l'évêque et les prêtres vénèrent l'huile des catéchumènes nouvellement consacrée, de la même façon (y compris les gémuflexions) [35] que le saint chrême en chantant : Ave, Sanctum Oleum. Aussitôt après, les saintes huiles sont reportées à la sacristie en observant le même ordre qu'à l'aller, sauf que le sous-diacre qui portait le baume marche avec les autres sous-diacres.

7. Pendant ce temps, l'évêque se lave les mains, mitre en tête. Vers la fin de la procession, il retourne à l'autel avec les

assistants pour continuer la messe. On met de côté la table de consécration et les sièges. Aussitôt que les clercs sont de retour au chœur, ils reçoivent chacun un cierge allumé pour accompagner la procession du Saint Sacrement.

8. Après le dernier évangile, l'évêque se rend au trône, quitte la chasuble, le manipule et les tunicelles et revêt la chape blanche. Puis, debout et mitre en tête, il impose l'encens dans les deux encensoirs et se rend ensuite à l'autel où il encense le Saint Sacrement. Il se met alors à genoux sur le degré supérieur de l'autel et reçoit le Saint Sacrement des mains du premier diacre [36]. La procession se met en marche pour se rendre au reposoir par la nef latérale. En tête marche le sous-cérémoniaire ; viennent ensuite le sous-diacre avec la croix entre les deux acolytes portant leurs cierges allumés, puis les séminaristes, les sous-diacres, les diacres et les prêtres en ornements, portant tous un cierge de la main extérieure. Devant le dais, que portent quatre clercs en surplis, s'avancent le porte-crosse, le diacre et le sous-diacre et aussi, quand ils ne peuvent trouver place à côté de l'évêque, les diacres d'honneur. Entre eux ou derrière eux, marchent les deux thuriféraires qui balancent lentement l'encensoir devant le Saint Sacrement. Derrière le dais, suivent le cérémoniaire et le porte-mitre. Pendant la procession, on chante le Pange lingua. Devant le reposoir, le premier diacre reçoit le Saint Sacrement et le place sur le trône. L'évêque impose l'encens dans l'un des encensoirs et encense le Saint Sacrement, puis, debout sur le palier, il donne la bénédiction solennelle comme à la fin de la messe coram Exposito (sans mitre) et fait annoncer les indulgences par le prêtre assistant [37].

9. Chacun quitte alors son cierge ; l'évêque reçoit la mitre et la crosse et se rend au chœur en suivant le clergé, puis on récite les vêpres. Le Magnificat se dit debout. Après Coenantibus, l'évêque va du trône à l'autel pour y réciter à genoux l'antienne Christus factus est et (en alternant avec le chœur) le Miserere.

Après l'oraison *Respice, quaesumus*, tous retournent à la sacristie. Après l'office pontifical, un simple prêtre procède au dépouillement des autels.

Notes 29 Pontificale Rom., III, De off. in Feria V Coenae Domini.

30 Pontif. Rom., 31 C. R., n. 3731 ad 4.
loc. cit.

32 C. R., n. 3580 ad 33 Caer. Episc., II, 23, 6.
5.

34 Caer. Episc., 35 C. R., n. 4269 ad 14.
loc. cit., 7.

36 Caer. Episc., I, 37 Caer. Episc., loc. cit., 13.
c. 8, n. 12.